

Association Courts-Circuits La Cagnole
22 rue de Preully
89000 Auxerre
secretariat@lacagnole.fr
<http://www.lacagnole.fr>
Numéro d'enregistrement : W891005012

C'est mon adhésion à titre permanent

N° _____

Pour un renouvellement, utiliser le document dédié

Bulletin de candidature à l'adhésion à l'Association Courts-Circuits La Cagnole
en tant que **partenaire** (Merci de remplir très lisiblement)

Je soussigné(e), prénom : nom :

représentant(e) de l'entreprise ou de l'association dénommée :

.....

activité(s) de l'entreprise ou de l'association :

Code APE de l'entreprise : SIRET :

ou le n° de l'association : **W**.....

adresse postale :

code postal : village/ville :

tel fixe : tel portable :

adresse courriel : _____@_____

site internet éventuel :

J'accepte que les informations ci-dessus soient exploitées dans le cadre de la gestion informatique de l'association Courts Circuits la Cagnole. Celle-ci s'engage à ne jamais les communiquer à des tiers.

Je déclare que ma structure est candidate à l'adhésion à l'Association Courts-Circuits La Cagnole, en agréant les statuts <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article1> et la charte <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article2>

notamment les 4 piliers suivants :

Pilier 1 : Parmi les producteurs (*), seuls les bio certifiés ou en conversion (AB, Nature & Progrès, Biocoherence, ...) pourront adhérer à la Cagnole. (Notre association ne peut prétendre au statut de certificateur),

* La qualification de « producteur » est donné par le classement APE de l'entreprise (Activité Principale Exercée).

Pilier 2 : Un des objectifs fondamentaux de la Cagnole étant de court-circuiter la spéculation financière et de soutenir l'économie sociale et solidaire, il n'est pas possible d'accepter des partenaires ayant un lien organique avec la Grande et Moyenne Distribution. Il est possible de faire exception pour l'unique commerce d'alimentation générale d'un village, qui assure un lien social, sa superficie doit alors être inférieure à 120 m², conformément à la définition de superette selon l'INSEE,

Merci de compléter au dos



Pilier 3 : L'ancrage et le développement local pour une économie humaine, indépendante, tournée vers la transition écologique,

Pilier 4 : La solidarité avec les plus démunis et la recherche de leur participation active à notre MCLC.

Je sais que la 1ère cotisation lui donne le statut de membre et lui donne droit à titre permanent à recevoir des paiements en cagnoles (sauf renoncement de sa part ou perte de son statut de membre), à une page contact sur le site lacagnole.fr et figurer dans les annuaires de ce site,

Je sais que pour avoir voix délibérative aux assemblées générales, pour reconvertir ses cagnoles en euros, faire publier ses actualités et ses événements sur le site lacagnole.fr, et pour toute autre prestation, ma structure devra ensuite cotiser chaque année civile,

Je verse à partir de 10€ si ma structure est une association, ou si je suis petit.e producteur.trice 100% bio, ou artiste ou nouvelle entreprise (ma structure n'ayant pas d'autre salarié permanent que le gérant),

Ou je verse à partir de 25€ (pour tous les autres cas, y compris si ma structure n'a pas d'autre salarié permanent que le gérant),

qu'elle demande une adhésion suspendue solidaire par manque de moyens financiers

pour l'année civile 20 . . .

Je fais un don (optionnel) à l'association de €

Je fais un don pour une adhésion suspendue € (facultatif).

(Il s'agit de contribuer à un fonds permettant à des partenaires d'adhérer alors qu'ils ont des soucis financiers).

J'effectue mon règlement par chèque (ordre « la Cagnole ») en espèces en euros
 par virement bancaire (nous demander un RIB par mail)

En adhérant, ma structure s'engage à :

1/ privilégier des fournisseurs membres du réseau à chaque fois que cela est possible

2/ payer tout ou partie de ses factures en cagnoles auprès des autres membres

3 / accepter le paiement en cagnoles de tout ou partie des factures de ses clients partenaires (minimum fixé par l'assemblée générale annuelle ; 10 % en 2023 ; ce % sera sans doute amené à augmenter progressivement) ; avec notre logiciel Kohinos, ces paiements pourront se faire par virement sans frais.

Pour cette année civile je m'engage aussi à avancer vers la transition écologique :

Je vais réduire les déchets non-recyclables

Je vais réduire les consommations énergétiques

Je vais promouvoir la mobilité douce

.....

.....

Date : . . / . . / . .

Ma signature :

à renvoyer à : Association Courts-Circuits La Cagnole, 22, rue de Preuilly 89000 Auxerre

-----Ne pas remplir. Réservé à la gestion des adhésions-----

Validation par commission partenaires Validation par Collégiale Comptoir OUI - NON

Kit de bienvenue Compteur Réception du paiement Page sur le site

Annuaires sur le site Listes Carte Adh Classeurs Carte sur le site

Kohinos Scan base Calc Ajout dans la Lettre Référent-e

Envoi du reçu de cotisation